

ANNEXE FINANCIÈRE

Une ludothèque à Charmey — 2ème antenne de l'Association Ludothèque de la Gruyère

Avril 2026

Préambule

Cette annexe complète le pré-projet en posant les chiffres à plat : ce que coûte le démarrage, ce que coûte le fonctionnement, d'où vient l'argent, et quand on a besoin de la commune.

Trois principes ont guidé la construction de ce budget :

Une seule équipe, une seule comptabilité. Charmey n'est pas une nouvelle structure — c'est une antenne qui s'ajoute à Bulle. Coordinatrice, logiciel, assurances, gouvernance : tout est mutualisé.

Pas de frais cachés. Chaque ligne du budget Charmey est mise en regard de Bulle. Si un poste est plus bas ou plus haut, on dit pourquoi.

Un soutien qui décroît, mais ne s'installe pas. En 2027, on demande l'équivalent de 12 mois de loyer. En 2028, on redescend à un palier comparable au soutien hors loyer que la Ville de Bulle accorde à l'antenne historique. À nous d'aller chercher le reste.

A. Principes structurants du budget

Cinq principes ont guidé la construction de ce budget :

Une seule entité, un seul modèle. L'antenne de Charmey reproduit ce qui fonctionne à Bulle depuis 2017. Comptabilité consolidée, gouvernance unique, mêmes outils, mêmes procédures. Pas de structure à dédoubler.

Aucune charge salariale supplémentaire. Les charges salariales de l'association sont aujourd'hui réparties sur trois collaborateurs, ce qui permet le tournus de l'équipe autour d'une coordination centrale. Cette organisation absorbe naturellement l'antenne de Charmey, sans création de poste. La quote-part salariale attribuée à Charmey reflète honnêtement le temps consacré, mais ne génère aucun coût nouveau pour l'association.

Sobriété sur l'investissement initial. CHF 12 000, grâce au sponsoring (Ikea pour l'aménagement, Jumbo pour les caisses de rangement), au partage d'une collection de jeux unique avec Bulle, et à des campagnes de dons. Aucune sollicitation publique sur l'investissement matériel.

Chacun apporte sa pierre Le budget repose sur la contribution de plusieurs partenaires complémentaires : les familles qui s'abonnent et empruntent, les communes du secteur, le Canton de Fribourg, la Loterie Romande, Option Gruyère, et les sponsors locaux qu'on va aller solliciter. Chacun apporte ce qu'il peut. C'est ce mélange qui rend l'association solide — et qui la rendra solide à Charmey aussi.

Une trajectoire d'autonomie progressive, dans un modèle qui reste solidaire. Entre 2027 et 2028, la sollicitation publique baisse de 31 % à mesure que les autres financements se mettent en place. Mais soyons clairs : une association comme la nôtre, dont la mission est l'accès au jeu pour toutes les familles, ne peut pas vivre sans soutien public. Ce soutien n'est pas un coup de pouce ponctuel — c'est la condition d'existence *sine qua non* d'une ludothèque associative et bénévole, à Charmey comme à Bulle.

B. Le démarrage — du 2ème semestre 2026 à fin 2026

B.1 Investissement initial et lancement opérationnel

L'antenne ouvre ses portes le 1er novembre 2026. Les propriétaires nous garantissent la disponibilité du local jusqu'à cette date, ce qui nous laisse les mois d'été et d'automne pour boucler les démarches : demandes de subventions, sponsoring, aménagement, recrutement et formation des bénévoles.

Le calendrier est serré, en particulier côté subventions : les demandes seront déposées au 2ème semestre 2026, et même si plusieurs réponses peuvent nous parvenir avant la fin de l'année, les versements effectifs n'interviennent pour la plupart qu'en fin d'année voire début 2027. C'est précisément pour cette raison que le versement d'une subvention communale de lancement (CHF 7 000), sollicité en automne 2026, joue un rôle clé : il permet d'engager les premières dépenses d'investissement sans attendre l'arrivée concrète des autres fonds.

Le budget de démarrage couvre deux choses : l'investissement initial (engagé entre l'été et l'automne 2026, pour préparer l'ouverture) et les charges opérationnelles des deux derniers mois de l'année (loyer, électricité, fonctionnement courant dès le 1er novembre).

Charges du démarrage

Poste	Montant (CHF)
Aménagement du local (rayonnages, mobilier)	5 000
Constitution du stock initial (500 jeux + mise en service)	3 000
Matériel informatique (imprimante, étiqueteuse, internet)	500
Signalétique extérieure & communication d'ouverture	2 000
Divers et imprévus	1 500
Sous-total investissement initial	12 000
Charges opérationnelles nov-déc 2026 ($\approx 2/12$ du budget annuel)	7 000
Total démarrage 2026	19 000

Financement du démarrage

Source	Montant (CHF)
Abonnements & locations (nov-déc)	500
Don Loterie Romande	7 000
Autres financements (sponsors, donateurs)	4 500
Soutien communal et cantonal — versement de démarrage	7 000
Total démarrage 2026	19 000

B.2 Et après, côté association ?

La Commune de Val de Charmey donnant son accord de principe, l'association convoquera une assemblée générale extraordinaire pour intégrer formellement la nouvelle antenne à son budget 2026.

Cette intégration n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice : toutes les charges liées au démarrage sont couvertes par les financements mobilisés sur la même période (sponsoring, Loterie Romande, versement communal exceptionnel, premières recettes).

Le budget consolidé sera communiqué à la Commune dès qu'il aura été validé par les membres, prévu en fin de 1er semestre 2026.

C. Le fonctionnement annuel — 2027 et 2028

C.1 Charges annuelles

Les charges prévisionnelles 2027/2028 de l'association consolidée sont construites sur la base du budget 2026 de Bulle, qui sert de référence stable. La colonne « Total association » présente la consolidation prévisionnelle, dans laquelle la quote-part Charmey est prélevée sur les postes mutualisés (salaires, assurances, gestion, etc.) sans modifier le total association.

Charges	Charmey 2027/2028	Bulle 2027/2028 prév.	Total association
Loyer (charges comprises hors électricité) ¹	21 600	24 000	45 600
Frais des locaux ¹	1 000	800	1 800
Téléphonie & internet (Charmey)	960	—	960
Quote-part salaires & charges sociales	14 000	41 000	55 000
Autres charges du personnel ²	500	2 000	2 500
Remerciement bénévoles ³	—	3 000	3 000
Charges liées aux jeux	1 500	5 000	6 500
Charges liées aux animations	800	3 500	4 300
Assurances (quote-part)	200	340	540
Frais bureau, informatique & téléphonie	200	1 500	1 700
Honoraires de gestion (quote-part)	200	700	900
Dons & cotisations	200	500	700
Frais divers et imprévus	500	260	760
Total charges	41 660	82 600	124 260

Notes méthodologiques

¹ Frais des locaux : à Bulle, ils couvrent les consommables (produits de ménage, sacs poubelles) et la décoration. À Charmey, ils couvrent les mêmes postes plus l'électricité (≈ CHF 800/an, non incluse dans le loyer). Le ménage du local de Charmey est assuré par l'équipe bénévole locale.

² *Autres charges du personnel* : ce poste regroupe le déplacement au Salon international du jeu de Cannes (2 personnes, mutualisé pour toute l'association), les frais d'organisation de l'AG (mutualisé) et la convivialité bénévoles (par antenne, au prorata des effectifs).

³ *Remerciement bénévoles* : poste sans équivalent à Charmey. La ligne Bulle correspond à des jetons spécifiques (jeton de présence et jeton de ménage attribués à 2 personnes identifiées, pour des raisons historiques) qui ne se répliquent pas à Charmey.

C.2 Plan de financement

Le plan de financement repose sur une promesse-cadre claire à la Commune de Val de Charmey :

La promesse-cadre

Année 1 (2027) — couverture du loyer. Le soutien communal et cantonal du secteur Charmey couvre l'équivalent de 12 mois de loyer, soit CHF 21 600. Cette garantie assure la pérennité du local pendant la première année pleine, le temps que la politique de financement de l'antenne se déploie.

Année 2 (2028) — palier de stabilisation à CHF 15 000. Le soutien public se stabilise à un niveau garanti, comparable au soutien hors loyer accordé par la Commune de Bulle à l'antenne historique (CHF 12 000), augmenté d'une marge de sécurité pour les premières années de fonctionnement.

Produits	Charmey 2027	Charmey 2028	Bulle 2027/2028 prév.	Total assoc. 2027 / 2028
Abonnements, locations & animations	3 000	5 000	27 000	30 000 / 32 000
Loterie Romande	8 000	8 000	7 000	15 000
Option Gruyère	3 000	3 000	12 000	15 000
Autres financements (sponsors, donateurs, partenariats)	6 060	10 660	7 000	13 060 / 17 660
Subvention Ville de Bulle	—	—	36 000	36 000
Soutien communal et cantonal Charmey	21 600	15 000	—	21 600 / 15 000
Total produits	41 660	41 660	89 000	130 660

C.3 Calendrier de versement de la sollicitation publique

L'association sollicite un calendrier de versement adapté à la phase de démarrage et à la réalité de trésorerie de l'antenne. Le décalage entre les demandes de subventions (2ème semestre 2026) et les premiers versements opérationnels nécessite un versement communal exceptionnel à l'automne 2026, suivi de versements semestriels pour les années suivantes.

Période	Nature du versement sollicité	Montant (CHF)
Automne 2026	Versement communal exceptionnel de lancement (1 versement unique)	7 000
Janvier 2027	1ère tranche subvention annuelle 2027 (50 %)	10 800
Juillet 2027	2ème tranche subvention annuelle 2027 (50 %)	10 800
Janvier 2028	1ère tranche subvention annuelle 2028 (50 %)	7 500
Juillet 2028	2ème tranche subvention annuelle 2028 (50 %)	7 500
Total sur 26 mois	Engagement public communal et cantonal consolidé	43 600

Justification du calendrier

Versement subvention de lancement (CHF 7 000, automne 2026). Sollicité en versement unique avant l'ouverture du local, il permet d'engager les dépenses d'investissement initial pendant la période où les autres financements (Loterie Romande, sponsoring d'enseignes) sont encore en cours d'instruction ou en attente de versement. Sans ce versement précoce, l'association ne peut engager les commandes nécessaires à l'ouverture.

Versements semestriels 2027 et 2028. Le fractionnement en deux tranches (janvier et juillet) permet de lisser la trésorerie de l'antenne sur l'ensemble de l'année.

C.4 Plan de trésorerie de la phase de démarrage

Le tableau ci-dessous illustre l'enchaînement prévisionnel des dépenses et des recettes pendant la phase critique de démarrage, depuis l'engagement des premières dépenses d'investissement (été 2026) jusqu'à la première subvention annuelle (janvier 2027).

Période	Dépenses (CHF)	Recettes mobilisées (CHF)	Solde cumulé
Été 2026 (juil-août)	—	—	0
Sept-oct 2026	8 000 (aménagement, signalétique)	7 000 (versement comm. de lancement) + 4 500 (Loterie Romande + sponsors)	+3 500
Nov-déc 2026 (ouverture)	11 000 (stock + matériel + 2 mois fonctionnement)	2 500 (sponsors d'enseignes) + 500 (cotisations)	-4 500
Janv 2027 (1ère tranche)	—	10 800 (subvention comm./cant. T1)	+6 300
Q1 2027 (fonctionnement)	11 000 (loyer + charges Q1)	5 000 (autres financements)	+300

Mécanisme de sécurisation de la trésorerie

Discipline budgétaire : aucune commande ne sera passée sans confirmation écrite ou versement préalable du financement correspondant. Cette synchronisation stricte engagement/versement est le mécanisme central de sécurisation de la trésorerie de démarrage.

Fractionnement de l'investissement : les CHF 12 000 d'investissement initial sont échelonnés en deux vagues (sept-oct 2026, puis nov-déc 2026), chacune adossée à un financement confirmé.

Le solde temporairement négatif de novembre-décembre 2026 (-4 500 CHF) est résorbé dès le versement de la 1ère tranche de subvention en janvier 2027. Cette tension de trésorerie ponctuelle est inhérente à toute phase d'ouverture et reste maîtrisable grâce au versement communal sollicité à l'automne 2026.

D. Synthèse

D.1 Récapitulatif consolidé sur 26 mois

Vision d'ensemble de l'effort financier mobilisé sur la période de lancement de l'antenne, du démarrage opérationnel (1er novembre 2026) à la fin de l'exercice 2028.

Cette durée correspond à l'engagement contractuel du bail signé avec les propriétaires : 2 ans, du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2028, prolongés en pratique jusqu'à la clôture de l'exercice comptable. C'est aussi la période sur laquelle l'association demande à la commune un engagement clair : passé ce délai, la trajectoire de financement de l'antenne se sera stabilisée et un nouveau cadre pourra être discuté à la lumière des résultats concrets de la ludothèque.

Période	Charges Charmey	Sollicitation publique	Autres financements
Démarrage 2026 (invest. + nov-déc)	19 000	7 000	12 000
Année 1 (2027)	41 660	21 600	20 060
Année 2 (2028)	41 660	15 000	26 660
Total sur 26 mois	102 320	43 600	58 720

D.2 Ce que nous demandons à la Commune de Val de Charmey

1. Un accord de principe

Pas encore un versement, juste un signal fort : la commune croit au projet et accepte d'en être la commune porteuse, ce qui ouvre l'accès au financement cantonal dans le cadre de la politique enfance-jeunesse, ainsi qu'à tous les autres soutiens institutionnels. Cet accord de principe permettra à l'association de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour réviser le budget 2026 et engager les démarches concrètes.

2. Un soutien financier échelonné

- **Versement exceptionnel de lancement : CHF 7 000** — un seul versement à l'automne 2026, pour permettre l'engagement des dépenses d'investissement avant l'ouverture du 1er novembre 2026.
- **Subvention annuelle 2027 : CHF 21 600** — équivalent 12 mois de loyer, versée en deux tranches semestrielles (janvier et juillet 2027).
- **Subvention annuelle 2028 : CHF 15 000** — palier de stabilisation, versé en deux tranches semestrielles (janvier et juillet 2028).

Engagement public total sur 26 mois : CHF 43 600.

Ce soutien — versement de lancement, couverture du loyer la première année, palier de stabilisation ensuite — donne à l'antenne le temps de prendre racine. Il pose le cadre dans lequel l'association ira mobiliser les autres partenaires, comme elle le fait à Bulle. C'est à plusieurs qu'on fait tenir une ludothèque dans la durée.